



Suite à ma question d'arrêt par vigil après vol à l'étalage

Par **jimenez**, le **16/06/2008** à **10:12**

Je voudrais ajouter à ma question de mon arrestation par un vigil pour vol à l'étalage, avec signature de part d'un document, puis photocopie de ma carte d'identité, après avoir acquitté le montant du vol, l'année dernière j'ai été arrêté pour conduite en état d'ivresse, j'ai été condamné à un mois de prison avec sursis, deux ans de mise à l'épreuve avec obligation de soin, retrait de 6 points sur mon permis, et six mois d'interdiction de conduire, plus un suivi par un éducateur, je voudrais savoir si cela peut jouer contre moi, et est-ce que je risque d'être convoqué au commissariat, puis au parquet, et une condamnation à de la prison, cela risque-t'il d'être mentionné sur mon casier judiciaire. Merci de me répondre car je suis très angoissé. Cordialement.

Par **frog**, le **16/06/2008** à **13:09**

[citation]Je voudrais savoir si cela peut jouer contre moi[/citation]
Oui.
[citation]Et est-ce que je risque d'être convoqué au commissariat[/citation]
Peut être, mais il est plus probable que vous soyez directement appelée à comparaître au tribunal, si poursuites il y a.
[citation]puis au parquet[/citation]
Au tribunal plutôt.
[citation]et une condamnation à de la prison[/citation]
Improbable.
[citation]cela risque-t'il d'être mentionné sur mon casier judiciaire[/citation]
Si vous êtes condamnée, cela le sera, oui.